

BAREME DE NOS PRESTATIONS

(Honoraires de location : montant maximum fixé par Décret), prix affichés TTC avec une TVA à 20%

AU 1^{ER} JANVIER 2023

1 - ACHAT/VENTE : BIENS A USAGE D'HABITATION :

Prix de vente jusqu'à 50 000 €	Forfait de 4 500 €
de 50 001 € à 75 000 €	9%
de 75 001 € à 100 000 €	8%
de 101 001 € à 200 000 €	7%
de 200 001 € à 300 000 €	6%
Au-delà	5%

Estimation : 130€ TTC

2 - LOCATION : BIENS A USAGE D'HABITATION EN NU OU MEUBLE :

Honoraires à la charge du LOCATAIRE pour bail d'habitation

Prestations	Zone non tendue	Total	Zone très tendue	Total
Visite/Dossier/Bail	8€/m ²	11€/m ²	10€/m ²	13€/m ²
Etat des lieux <i>(si mandaté par les parties)</i>	3€/m ²		3€/m ²	

Honoraires à la charge du BAILLEUR pour bail d'habitation

Prestations	Zone non tendue	Total	Zone très tendue	Total
Visite/Dossier/Bail	8€/m ²	11€/m ²	10€/m ²	13€/m ²
Etat des lieux <i>(si mandaté par les parties)</i>	3€/m ²		3€/m ²	
Frais d'entremise et de négociation	2% du Loyer TTC annuel pour les logements d'habitation OFFERTS par l'agence A LOUER			

Dans le respect des plafonds prévus par la loi ALUR – décret n°2014-890 du 1/08/2014, la répartition des honoraires se répartit comme suit :

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail :

- Zone très tendue : 12 € TTC maximum par m² de surface habitable
- Zone tendue : 10 € TTC maximum par m² de surface habitable
- Autres zones : 8 € TTC maximum par m²

Montant du plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée :

3 €/ m² de surface habitable pour toute zone.

1, Rue Pierre et Marie Curie Eleusis 5 - CS 40231 – 22190 PLERIN

www.immo.pierreval.com

A LOUER – SARL au capital de 278 000€ - RCP Saint Brieuc B 429 960 321

Garantie Financière : SEGAP, 20 Avenue de Mogador 75009 PARIS.

CPI 8601 2018 000 030 701 Délivrée le 19/05/2021 par la CCI de St Brieuc

2Bis - HONORAIRES POUR GARAGE ET/OU PARKING :

1 mois de loyers charges incluses à la charge du bailleur et 1 mois de loyers charges incluses à la charge du bailleur.

3 - GESTION LOCATIVE : HONORAIRES A LA CHARGES DU BAILLEUR

Gestion courante d'un logement à usage d'habitation :

6,69 % HT soit 8% TTC des loyers encaissés.

Honoraires exceptionnels :

- **Ouverture d'un sinistre** : forfait de 40 € HT (48€TTC)
- **Demande d'intervention** (hors travaux d'entretien courant) au-delà de 500 € TTC : 3,33 % HT (TVA en tarif en vigueur, soit 4% TTC)

Assurance locative (facultatives) :

- **Garantie loyers impayés** : 2,80 % TTC(*) en supplément sur les loyers quittancés
- **Vacance locative** : 2,80 % TTC(*) des loyers quittancés, rattachés à un contrat GLI

(*) sous réserve de l'évolution des taux de la compagnie et des taxes en vigueur

1, Rue Pierre et Marie Curie Eleusis 5 - CS 40231 – 22190 PLERIN

www.immo.pierreval.com

A LOUER – SARL au capital de 278 000€ - RCP Saint Brieuc B 429 960 321

Garantie Financière : SEGAP, 20 Avenue de Mogador 75009 PARIS.

CPI 8601 2018 000 030 701 Délivrée le 19/05/2021 par la CCI de St Brieuc